

Objectifs

- Être capable de manipuler une grue auxiliaire dans le respect des règles de sécurité.
- Vérifier l'aptitude à la conduite de grues auxiliaires conformément à la recommandation
- R 490 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).

Public et Prérequis

- Toute personne de plus de 18 ans appelée à manipuler une grue auxiliaire.
- Être titulaire du permis correspondant à la catégorie de véhicule équipé de la grue. En cas de non possession du permis de conduire, le stagiaire devra se faire accompagner d'un conducteur qualifié.
- Comprendre le français.

AVERTISSEMENT : L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié.

Durée : 14 heures, 21 heures (selon le niveau du candidat)

Effectifs

Théorie : 2 à 6 stagiaires

Pratique : 3 stagiaires par engin maximum

Programme de formation

- La législation et la profession
 - Les conditions à remplir pour exercer la profession de chauffeur grutier : la réglementation en vigueur
 - Les responsabilités pénales
 - Responsabilités et qualités du chauffeur SAVARE Formation
- La sécurité
 - Sur route et dans l'entreprise
 - Les consignes de conduite, de circulation et de stationnement en entreprise et sur la voie publique
 - Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
 - La stabilité du véhicule
 - Les contrôles sur le porteur
 - Prendre connaissance du lieu de travail
 - La mise en station
 - Les pictogrammes
- La technologie de la grue auxiliaire
 - Classification des grues auxiliaires
 - Les circuits hydrauliques

Lieu de formation

- 61, rue Ernest Sylvain Bollée 72230 Arnage

Méthodes et outils pédagogiques

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées.
- Terrain ou aire d'évolution.
- Utilisation d'une grue auxiliaire.
- Matériel de travail.
- Organisation par ateliers pédagogiques

Organisation pédagogique

- Théorie selon le niveau du candidat
- Pratique
- Passage du CACES

Evaluation des acquis et validation finale

Durant la formation, le formateur réalise les évaluations prévues

Validation finale : 4 heures CACES®R490 (Théorie + pratique). Selon le référentiel CNAMTS

La prestation comprend

- les frais d'inscription
- la formation théorique et pratique

- La maintenance de premier niveau
- Les différents équipements
- L'arrimage des charges
- Utilisation des grues auxiliaires
 - La prise de poste de la grue
 - Le chargement et le déchargement
 - Les manipulations spéciales
 - Le calage et l'amarrage
 - La fin de poste de la grue
 - La lecture des plaques de charge
- Utilisation de la télécommande
 - Ce point n'est traité que pour les CACES® R 490 avec option "télécommande".

Modalités de suivi des stagiaires

Remise d'un questionnaire en fin de stage.

Recueil des changements de situation (sur déclaration des stagiaires).

Les renseignements recueillis sont transmis sur demande aux organismes concernés.

Chacune de nos formations comporte des temps d'échange entre les formateurs et les stagiaires, ce qui permet de s'assurer régulièrement de l'adéquation entre les attentes du stagiaire, le contenu et le déroulement de la formation.

A chaque étape de la formation, le formateur choisira la meilleure méthode pédagogique, en fonction du contenu et de l'objet de la formation, et selon les capacités des stagiaires : formation active, interrogative, démonstrative, cours magistral, méthodes de découverte, etc.

Plusieurs méthodes pédagogiques sont susceptibles d'être combinées au cours d'une même formation.

Suites de parcours

Formation	Suites possibles
Permis BE	
Permis C	Permis CE, Permis D, FIMO, FCO, Titre pro conducteur routier
Permis CE	Permis D, FIMO, FCO, Titre pro conducteur routier
CACES Cariste CACES Nacelle CACES Engins de chantier CACES Grue auxiliaire AACES PONT ROULANT	Titres professionnels domaine de la logistique, manutention, travaux publics, etc... , selon le CACES possédé